

# BOURGEOISIE D'EVIONNAZ



# COMPTES 2017



COMPTES 2017

---

9.

DÉTAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT  
ET D'INVESTISSEMENTS

<b>Comptes de fonctionnement</b>									
		Comptes Charges	2017 Revenus	Budget Charges	2017 Revenus	Comptes Charges	2016 Revenus		
02	Administration générale								
020	Administration des finances								
020.32	Intérêts passifs	135.05		50.00		60.57			
020.324.01	Intérêts débiteurs								
020.32	<b>TOTAL Intérêts passifs</b>	135.05		50.00		60.57			
020.35	Participation à des collectivités publiques								
020.352.01	Frais administratifs de la Municipalité	1'000.00		1'000.00		1'000.00			
020.35	<b>TOTAL Participation à des collectivités publiques</b>	1'000.00		1'000.00		1'000.00			
020.42	Revenus des biens								
020.424.02	Intérêts créditeurs		4.00						4.00
020.42	<b>TOTAL Revenus des biens</b>		4.00						4.00
020	<b>TOTAL Administration des finances</b>	1'135.05	4.00	1'050.00		1'060.57			4.00
02	<b>TOTAL Administration générale</b>	1'135.05	4.00	1'050.00		1'060.57			4.00

<b>Comptes de fonctionnement</b>		2017 Revenus	Budget Charges	2017 Revenus	Comptes Charges	2016 Revenus
80	Agriculture					
800	Agriculture					
800.31	Biens et services					
800.314.01	Rénovation chalet alpage de la Saufla	689.75	1'000.00		775.10	
800.31	<b>TOTAL Biens et services</b>	689.75	1'000.00		775.10	
800.42	Revenus des biens					
800.423.02	Location de terrains			4'443.00		4'443.00
800.42	<b>TOTAL Revenus des biens</b>			4'443.00		4'443.00
800.43	Contributions de tiers					
800.437.03	Finance versée par les propriétaires de bétail			689.75		775.10
800.43	<b>TOTAL Contributions de tiers</b>			689.75		775.10
800	<b>TOTAL Agriculture</b>	689.75	1'000.00	5'132.75	775.10	5'218.10
80	<b>TOTAL Agriculture</b>	689.75	1'000.00	5'132.75	775.10	5'218.10

<b>Comptes de fonctionnement</b>		Comptes Charges	2017 Revenus	Budget Charges	2017 Revenus	Comptes Charges	2016 Revenus
81	Sylviculture						
810	Sylviculture en général						
810.31	Biens et services						
810.314.01	Exploitation des forêts et triage forestier	30'305.00		70'000.00		66'411.55	
810.318.05	Assurances	223.40		200.00		193.05	
810.319.01	Autres dépenses	2'540.90		2'500.00		1'940.00	
810.319.05	Impôt cantonal - communal - IFD	970.65		1'200.00		1'283.95	
810.31	<b>TOTAL Biens et services</b>	34'039.95		73'900.00		69'828.55	
810.38	Attributions aux financements spéciaux						
810.380.01	Attribution au fonds de reboisement	18'767.25		9'800.00		10'646.40	
810.38	<b>TOTAL Attributions aux financements spéciaux</b>	18'767.25		9'800.00		10'646.40	
810.42	Revenus des biens						
810.422.04	Intérêts du fonds de reboisement		222.05		300.00		204.80
810.42	<b>TOTAL Revenus des biens</b>		222.05		300.00		204.80
810.43	Contributions de tiers						
810.435.03	Vente de bois		11'726.85		30'000.00		28'913.95
810.439.03	Autres recettes		472.00		100.00		
810.43	<b>TOTAL Contributions de tiers</b>		12'198.85		30'100.00		28'913.95

<b>Comptes de fonctionnement</b>		Comptes Charges	2017 Revenus	Budget Charges	2017 Revenus	Comptes Charges	2016 Revenus
810.46	Subventions acquises						
810.461.08	Subventions fédérale et cantonale		40'875.00		50'000.00		69'052.00
810.46	<b>TOTAL Subventions acquises</b>		40'875.00		50'000.00		69'052.00
810	<b>TOTAL Sylviculture en général</b>	52'807.20	53'295.90	83'700.00	80'400.00	80'474.95	98'170.75
81	<b>TOTAL Sylviculture</b>	52'807.20	53'295.90	83'700.00	80'400.00	80'474.95	98'170.75
	<b>Total compte de fonctionnement</b>	54'632.00	58'432.65	85'750.00	85'900.00	82'310.62	103'392.85
	<b>Excédent de revenus ou de charges</b>	3'800.65		150.00		21'082.23	

<b>Comptes d'investissement</b>									
			Comptes Dépenses	2017 Recettes	Budget Dépenses	2017 Recettes	Comptes Dépenses	2016 Recettes	
81	Sylviculture								
810	Sylviculture en général								
810.50	INVESTISSEMENTS								
810.500.00	Achat de terrain	19039.00		14718.00			6707.00		
810.666.01	Contribution fédérale								
810.50	<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	19039.00		14718.00			6707.00		
810	<b>TOTAL Sylviculture en général</b>	19039.00		14718.00			6707.00		
81	<b>TOTAL Sylviculture</b>	19039.00		14718.00			6707.00		
	<b>Total compte d'investissement</b>	19039.00		14718.00			6707.00		
	<b>Investissements nets</b>			4321.00				6707.00	



COMPTES 2017

---

10.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017  
ET RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

# BILAN BOURGEOISIE

	Au 31.12.2017		Au 31.12.2016	
	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
<b>Actifs</b>				
CCP	42'271.01		63'153.23	
Raiffeisen c/c	77'397.25		77'446.05	
Raiffeisen Fonds de reboisement	178'262.40		167'604.75	
c/c Municipalité	17'278.70		3'003.95	
Débiteurs	26'734.00		32'804.00	
Actifs transitoires	21'561.00		11'285.00	
Impôt anticipé à récupérer	79.10		73.08	
Titres	1'700.00		1'700.00	
Bâtiments	1.00		1.00	
Forêts	2'247'685.20		2'243'364.20	
Biens-Fonds	1.00		1.00	
Alpages-pâturages	5'000.00		5'000.00	
Routes et chemins bourgeoisiaux	1.00		1.00	
<b>Passifs</b>				
Créanciers		6'649.75		16'683.25
Passifs transitoires		3'693.00		3'693.00
Fonds revalorisation des forêts		1'906'741.00		1'906'741.00
Fonds de reboisement		196'885.30		178'118.05
Fortune nette				
Excédent actif au 01.01		500'201.96		479'119.73
Excédent de recettes		3'800.65		21'082.23
	2'617'971.66	2'617'971.66	2'605'437.26	2'605'437.26

Annexe au compte annuel au 31.12.2017 : néant

## **RAPPORT DES REVISEURS SUR LES COMPTES ANNUELS 2017 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE D'EVIONNAZ**

En notre qualité de réviseurs selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 72 à 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie d'Evionnaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

### *Responsabilité du Conseil bourgeoisial*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil municipal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil bourgeoisial.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

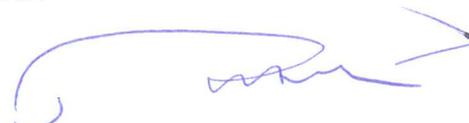
- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul et que, durant l'exercice, la fortune nette a augmenté ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

**ECSA FIDUCIAIRE SA**



**Jean-Marc Bruttin**



**Patrice Héritier**  
(réviseur responsable)

Sion, le 7 mai 2018